

Note d'INFORMATIONS du 8 juillet 2010

Actualité - Rémunération
-
Revalorisation assurance chômage

Références :

- Circulaire UNEDIC n° 2010-10 DU 2 juillet 2010

Revalorisations assurance chômage au 1^{er} juillet 2010 : Décision du conseil d'administration de l'UNEDIC du 29 juin 2010.

* Salaire de référence (ARE).....	+ 1, 2%
* Partie fixe (ARE).....	11,17 euros
* Allocation minimale (ARE).....	27,25 euros
* Seuil minimal ARE formation	19,53 euros

Ces revalorisations s'appliquent aux allocataires en cours d'indemnisation ainsi qu'à ceux qui ouvrent des droits à compter du 1^{er} juillet 2010. Le salaire journalier de référence ne sera revalorisé que s'il est antérieur au 1^{er} janvier 2010.

Ces revalorisations concernent les versements effectués en août 2010 et qui correspondent aux allocations dues au titre de juillet 2010.